

Assemblée communale constitutive du 23 mai 2016 à 20h00

Présidence : M. André Droux, Syndic

Présents : 6 Conseillers communaux et 36 citoyens actifs

Excusés : M. Jean-Pierre Borer et M. Nicolas Schmidt

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée et les remercie vivement de l'intérêt qu'ils portent à la commune. Il adresse un salut particulier à M. François Genoud, ancien Syndic.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 6 mai 2016, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout ménage. La convocation et le procès-verbal de la dernière assemblée étaient consultables sur le site Internet de la commune.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Mme Martine Rebetez et M. Benoît Jordil sont nommés scrutateurs.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée est ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

1. Présentation du nouveau Conseil communal
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mars 2016
3. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période 2016 – 2021
4. Nomination de la commission financière pour la période 2016 – 2021
5. Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2016 – 2021
6. Nomination de la commission d'aménagement pour la période 2016 – 2021
7. Information sur la composition de la commission de l'énergie pour la période 2016 - 2021
8. Demande de délégation de compétence au Conseil communal pour la période 2016 – 2021
9. Demande de délégation de compétence relative à la vente de terrain en zone industrielle pour la période 2016 – 2021
10. Demande de délégation de compétence relative à la vente de terrain en zone résidentielle à faible densité pour la période 2016 - 2021
11. Divers

1. Présentation du nouveau Conseil communal

M. le Président indique que le nouveau Conseil communal s'est engagé formellement à gérer la commune lors de la cérémonie d'assermentation qui s'est déroulée le 16 avril dernier à Châtel-St-Denis.

Chaque Conseiller communal se présente et indique les dicastères dont il est responsable, ainsi que les commissions dont il fait partie.

Syndic	M. André Droux :	Administration – Sécurité – Police – Aménagement du territoire
Vice-Syndic	M. Serge Praz	Finances – Transports – Région Glâne-Veveyse - Forêts
Conseillers	Mme Christiane Houriet	Santé – Affaires sociales – Cimetière
	Mme Annelore Kleijer	Constructions – Immeubles – Cadastre
		Environnement et énergie
	Mme Laurence Prizzi	EMS – Loisirs – Culture – Route - Déchetterie
	M. Richard Houriet	Eau – Epuration – Domaine – Alpage
	M. Savio Michellod	Ecole – Petite enfance – Feu – Protection civile

Commissions et délégations

Conférence des Syndics :	M. André Droux
Commission financière	M. Serge Praz
Plan d'aménagement local :	M. André Droux, M. Richard Houriet
Service technique veveysan :	Mme Annelore Kleijer
Plan directeur régional :	M. Richard Houriet
Remaniement parcellaire :	Mme Annelore Kleijer
Commission énergie-environnement :	Mme Annelore Kleijer
Conseil des parents :	M. Savio Michellod
Commission de bâtisse le Renard :	Mme Christiane Houriet
Ecole secondaire :	
Comité d'école :	M. Savio Michellod
Délégués au CO :	Mme Laurence Prizzi, M. Serge Praz
Commission de bâtisse :	M. Savio Michellod
Région Glâne-Veveyse :	
Comité directeur	M. Serge Praz
Assemblée des délégués	Mme Laurence Prizzi
AVGG :	M. Richard Houriet, Mme Laurence Prizzi
	M. André Droux (suppléant)
VOG :	M. Richard Houriet, Mme Laurence Prizzi (suppléante)
Commission locale du feu :	M. Savio Michellod, Mme Annelore Kleijer
Commission intercommunale du feu	M. Savio Michellod, Mme Annelore Kleijer
Cercle d'inhumation :	Mme Christiane Houriet, M. Richard Houriet

Corporation de triage :

Comité :	M. Serge Praz
Assemblée des délégués :	M. Savio Michellod, M. Richard Houriet (suppléant)
Conseil de Fondation du Châtelet :	M. André Droux, Mme Laurence Prizzi
Commission de bâtisse du Châtelet :	Mme Laurence Prizzi
CODEMS :	Mme Laurence Prizzi

Réseau Santé et Social de la Veveyse :

Comité	Mme Christiane Houriet
Assemblée des délégués :	M. Savio Michellod, M. Serge Praz
Commission immeuble :	M. Savio Michellod

Commission de district :

M. Savio Michellod

Commission sociale :

Mme Christiane Houriet

L'attribution des dicastères s'est faite le jour de l'assermentation, soit le 16 avril 2016.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mars 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mars 2016 est approuvé par 41 oui et 1 abstention, avec remerciements à son auteure.

3. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période 2016 – 2021

M. le Président rappelle qu'en vertu de l'article 12, alinéa 1bis, de la loi sur les communes, il incombe à la présente assemblée de décider du mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou tout ménage) pour la prochaine période administrative.

Pour sa part, le Conseil communal approuve le fonctionnement actuel et propose de le perpétuer, à savoir : une publication dans la Feuille officielle et dans Le Messenger, un affichage au pilier public, l'envoi d'un «tout ménage» et la possibilité de consulter la convocation sur le site de la commune.

Le mode de convocation tel que proposé par le Conseil communal ne suscitant pas de remarque, il est soumis au vote et est approuvé par 41 oui et 1 abstention.

4. Nomination de la commission financière pour la période 2016 – 2021

Conformément à l'article 10, lettre o, de la loi sur les communes, la commission financière doit être nommée par l'assemblée communale.

M. le Président indique que MM. Patrice Demierre et Stéphane Gabriel ne souhaitent pas reconduire un nouveau mandat. Le Conseil communal, en collaboration avec la commission actuelle, propose MM. Pierre-Philippe Durussel et Olivier Jacquiard pour les remplacer ; étant entendu que M. Bernard Ruegg se représente.

Aucune autre proposition n'étant formulée, l'assemblée nomme, par applaudissement, MM. Pierre-Philippe Durussel, Olivier Jacquiard et Bernard Ruegg membres de la commission financière pour la présente période administrative.

5. Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2016 - 2021

Selon l'article 34 de la loi sur le droit de cité fribourgeois, il appartient à l'assemblée communale d'élire les membres de la commission.

M. le Président annonce que Mme Marie-Paule Angel, ainsi que MM. Georges Lugon et Gilbert Gabriel ont annoncé leur démission. Mme Daniela Jacot et M. Roberto Caamaño sont intéressés par un nouveau mandat.

Afin de remplacer les personnes démissionnaires, M. le Président propose Mme Sandra Droux ainsi que MM. Jean-Claude Jolliet et Jean-Pascal Ubertini.

Aucune autre proposition n'étant formulée, l'assemblée nomme, par applaudissement, Mmes Sandra Droux, Daniela Jacot, ainsi que MM. Roberto Caamaño, Jean-Claude Jolliet et Jean-Pascal Ubertini membres de la commission des naturalisations pour la présente législature.

6. Nomination de la commission d'aménagement pour la période 2016 – 2021

Conformément à l'article 36 de la loi sur l'aménagement du territoire, la majorité des membres de la commission doit être nommée par l'assemblée.

M. le Président fait savoir que Mme Valérie Cottet ainsi que MM. Jean-Pierre Borer, Vincent Michellod et Bernard Vienne, membres actuels de la commission, ont manifesté leur intérêt pour un nouveau mandat.

Selon la volonté du Conseil communal, deux Conseillers communaux font partie de cette commission. Il s'agit de MM. André Droux et Richard Houriet.

Le Conseil communal étant très satisfait du travail effectué par la commission actuelle, il propose de reconduire ses membres afin d'avoir une continuité pour la finalisation du PAL.

Aucune autre proposition n'étant présentée, Mme Valérie Cottet ainsi que MM. Jean-Pierre Borer, Vincent Michellod et Bernard Vienne sont confirmés, par acclamation, membres de la commission d'aménagement pour la présente législature.

7. Information sur la composition de la commission de l'énergie pour la période 2016 - 2021

M. le Président explique qu'en vertu de l'article 5 du règlement communal de la commission d'énergie et environnement, il appartient au Conseil communal d'élire les membres de ladite commission.

MM. Claude Guex et Christophe Letellier ont annoncé leur démission. Dès lors, le Conseil communal a nommé, pour la période 2016 - 2021, MM. Nicolas Biolley, Steeve Gabriel, Michaël Thémans, Jean-Philippe Thiran, Filip Strbat et François-Xavier Verly membres de la commission de l'énergie.

Ces personnes sont remerciées, par applaudissement, pour leur engagement.

8. Demande de délégation de compétence au Conseil communal pour la période 2016 - 2021

M. le Président donne lecture des articles 10, alinéa 2, et 91, alinéa 1, de la loi sur les communes qui prévoient que l'assemblée communale peut déléguer au Conseil communal une compétence financière pour procéder à diverses transactions immobilières et à des dépenses non spécifiées.

M. le Président rappelle que cette délégation de compétence n'a été utilisée qu'une fois depuis 2007, lors de l'engagement de notre première apprentie ; engagement qui a généré des achats tels que bureau, chaise, ordinateur, etc.

M. le Président propose que la délégation de compétence soit équivalente à celle de 2011 - 2016, soit un montant annuel de Fr. 30'000.00.

La parole n'étant pas demandée, la demande de délégation de compétence au Conseil communal d'un montant de Fr. 30'000.00 annuel est soumise au vote et est acceptée par 36 oui, soit à l'unanimité (le Conseil communal ne peut pas prendre part au vote).

9. Demande de délégation de compétence relative à la vente de terrain en zone industrielle pour la période 2016 – 2021

Pour rappel, lors de la précédente législature, l'assemblée communale avait accepté une délégation de compétence d'au minimum Fr. 60.00/m² pour la vente de terrain en zone industrielle.

Dans le cadre de la révision générale du plan d'aménagement local, le Conseil communal a procédé à une rocade de la parcelle communale 347 de 5'005 m², en la plaçant à côté de la parcelle 327 qui appartient à l'entreprise Dumoulin.

Le Conseil communal s'est renseigné sur les prix pratiqués par nos communes voisines et la moyenne varie entre Fr. 100.00/m² et Fr. 200.00/m².

M. le Président propose qu'une délégation de compétence pour la vente de terrain en zone industrielle d'au minimum Fr. 120.00/m² lui soit accordée.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée accepte par 33 oui et 3 abstentions l'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de terrain en zone industrielle pour le prix minimal de Fr. 120.00/m² (le Conseil communal ne peut pas prendre part au vote).

10. Demande de délégation de compétence relative à la vente de terrain en zone résidentielle à faible densité pour la période 2016 – 2021

Dans le cadre de la révision générale du plan d'aménagement local, le Conseil communal a procédé au changement d'affectation de la parcelle communale 366, située vers le pont CFF. Initialement, ce terrain de 6'683 m² était en zone mixte. Avec la révision du PAL, une surface de 1'731 m² est passée en zone résidentielle à faible densité, et le solde restant, soit 4'952 m², a été affecté à la zone agricole.

Au vu des prix pratiqués dans notre district, M. le Président propose un montant minimum de Fr. 250.00/m².

M. Frédéric Bracher demande quelles réflexions ont été faites pour proposer ce prix. M. le Président explique que dans nos communes voisines, les moyennes se situent entre Fr. 250.00/m² et Fr. 300.00/m² pour Bossonnens, et entre Fr. 600.00/m² et 800.00/m² pour Attalens. Le terrain en question a pendant longtemps été mis en vente lorsqu'il était en zone mixte et n'a pas trouvé d'acquéreur. M. le Président précise que la ligne CFF passe à proximité de la parcelle, raison pour laquelle le Conseil communal estime que le prix de Fr. 250.00/m² est raisonnable.

M. Rodolphe Aeschlimann estime ce prix correct, vu son emplacement près de la ligne CFF.

M. Vincent Michellod demande la raison pour laquelle cette indication de prix est donnée aujourd'hui, alors qu'au moment de la vente le prix pourrait être supérieur ce qui permettrait de réaliser un gain plus important. M. le Président explique que cette demande de délégation de compétence découle de la loi sur les communes et que c'est l'assemblée communale, lors de la

première assemblée de la législature, qui doit l'accorder. Cette délégation de compétence expirera à la fin de la législature.

M. le Président confirme à M. Alphonse Gabriel que des villas pourront être construites sur ce terrain. Par contre, le Conseil communal n'a pas encore mené de réflexion quant à savoir si cette parcelle sera vendue en bloc ou en plusieurs parcelles.

M. Serge Praz explique à Mme Myriam Rossier qu'en principe la réalisation de la route d'accès est à la charge de l'acheteur.

M. Frédéric Bracher intervient en précisant que le Conseil communal veut vendre cette parcelle afin de bénéficier de rentrées fiscales. Alors, pourquoi fixer un prix si bas qui apparaîtra dans le procès-verbal ? Etant près de la Riviera, M. Frédéric Bracher pense que le prix de Fr. 250.00/m² n'est pas suffisant.

M. Serge Praz précise que le produit de la vente de biens communaux ne va pas améliorer les comptes. Ces recettes doivent obligatoirement être investies en amortissements extraordinaires.

Mme Valérie Cottet suppose que lorsque le Conseil communal sera en possession de tous les éléments, il pourra décider d'un prix de vente ; rien n'empêchera de proposer Fr. 300.00/m² et si vraiment de revoir le montant à la baisse. M. le Président précise que si le prix devait être inférieur à Fr. 250.00/m² l'assemblée communale devra voter une nouvelle délégation de compétence.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée accepte par 27 oui, 2 non et 7 abstentions l'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de terrain en zone résidentielle à faible densité pour le prix minimal de Fr. 250.00/m² (le Conseil communal ne peut pas prendre part au vote).

11. Divers

M. le Président, au nom de ses collègues, tient à féliciter Mme Gabrielle Bourget, pour sa candidature au Grand Conseil, et M. François Genoud pour son élection à la primaire dans le cadre de l'élection à la Préfecture de la Veveyse, cet automne.

M. le Président fait savoir qu'une séance d'information sera organisée cet automne afin de présenter les objectifs du Conseil communal pour la législature 2016 – 2021.

Concernant les travaux de la route cantonale, Mme Laurence Prizzi précise que, dans un premier temps, la route, depuis la croisée du pont de la Biorde jusqu'à l'entrée de la localité (panneau 50 km/h), sera ouverte par demi-chaussée (trafic alterné), du 17 mai au 17 juin 2016. A partir du 20 juin, la route d'Attalens, depuis le pont de la Biorde jusqu'à la croisée des Verchières, sera complètement fermée. A fin juillet, les deux tronçons rénovés seront complètement fermés afin de procéder au goudronnage. A la demande de M. Frédéric Bracher, les dates de fermeture de la route cantonale seront publiées sur le site de la commune.

M. Jean-Paul Chappot fait part de son inquiétude quant à la sécurité à la route du Prey. Beaucoup d'enfants empruntent plusieurs fois par jour cette route, pour aller prendre le bus. Depuis que les travaux de la route cantonale ont débuté, certains automobilistes utilisent cette route afin d'éviter les perturbations et roulent à une vitesse excessive. Il demande si la pose d'un panneau « bordiers autorisés » pourrait être faite. Mme Daniela Jacot est également préoccupée par cette situation.

M. Sébastien Gabriel a également remarqué un report de trafic sur la route de Granges. Celui-ci est dû aux travaux en cours à Attalens et à Granges. Cette augmentation de la circulation l'inquiète. Le Conseil communal prend note de toutes ces remarques.

M. François Genoud explique à M. Frédéric Bracher que suite à plusieurs réclamations de la population quant au manque de contrôles radar, le Conseil communal a pris contact avec la police cantonale, qui est venue sur place en début d'année. Cinq contrôles ont été effectués entre octobre 2015 et février 2016 ; et d'autres seront prévus. M. François Genoud précise qu'il n'est pas possible de mettre un panneau «bordiers autorisés» sur une route communale ; la demande a déjà été faite auprès du Service des ponts et chaussées.

En préambule, Mme la Députée, Gabrielle Bourguet, prie l'assemblée de bien vouloir l'excuser pour son arrivée tardive ; elle a été retenue par d'autres obligations. Mme Gabrielle Bourguet tient à féliciter sincèrement toutes les personnes qui se sont engagées, tant les membres du Conseil communal que les membres des diverses commissions communales. Elle se réjouit de collaborer avec ces personnes et se met à disposition, si nécessaire. Mme Gabrielle Bourguet tient à faire part à l'assemblée d'un article qui est paru dans l'édition du 15 mai du journal le Matin. L'article faisait référence au tri des déchets verts et à leur récolte. Une commune a désiré améliorer ce tri des déchets. Pour ce faire, elle a organisé la distribution de sacs biodégradables, lesquels sont entreposés dans des containers spéciaux. Dans le cadre des objectifs de la législature 2016 – 2021, Mme Gabrielle Bourguet pense que ce serait peut-être une idée à mettre en place.

Concernant les horaires de bus durant les travaux de la route cantonale, M. Serge Praz indique à M. Pierre-Philippe Durussel que les TPF ont apporté quelques modifications afin de tenir compte du rallongement du parcours (feux et déviation par la route de Granges).

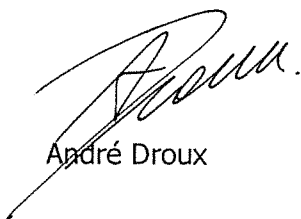
Se référant aux objectifs que le Conseil communal va mettre en place durant cette législature, M. Pierre Gabriel rappelle que le projet de créer une salle communale a été refusé. La salle dans laquelle nous nous trouvons est petite. Il serait agréable de pouvoir disposer, pour les sociétés ou pour organiser certaines manifestations, d'une salle plus grande et mieux équipée. Il demande à ce qu'un projet soit réétudié. M. le Président lui répond que les projets sont en cours d'élaboration et qu'ils seront présentés lors de la séance d'information qui se déroulera cet automne.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette assemblée en souhaitant à notre commune un mandat aussi paisible que passionnant. Il remercie ses collègues du Conseil communal de leur engagement pour les cinq prochaines années. Des remerciements sont également adressés aux anciens membres des commissions pour le travail effectué, ainsi qu'aux membres qui ont été élus ce soir.

Des remerciements sont également adressés à Mme Cristina Beaud, ainsi qu'à Mmes Patricia Gabriel et Cindy Tâche pour la préparation de cette assemblée, et à M. Roland Girard pour la préparation de la salle. L'assemblée est invitée à partager le verre de l'amitié.

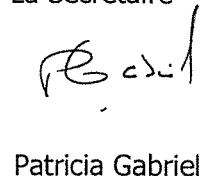
L'assemblée est levée à 20h55.

Le Président



André Droux

La Secrétaire



Patricia Gabriel